

la lettre de l'Atdi

Association tutélaire de l'Aude



Tous citoyens dans une société inclusive

La lettre de l'Atdi se déclinera aussi en « facile à lire et à comprendre »



Renforçons les solidarités autour des parcours de vie des personnes en situation de handicap !

En vous remettant cette deuxième lettre de l'Atdi, nous souhaitons continuer à vous informer sur nos activités. Elles sont principalement tournées vers les personnes que nous accompagnons notamment à travers la gestion de leur argent. Ce sera le premier volet de cette lettre. Nos délégués et les assistants des différents pôles ressources font au mieux pour continuer à garantir un service de qualité conjuguant éthique et expertise.

Le deuxième volet de cette lettre autour de la citoyenneté évoquera quelques avancées à ce titre et de belles initiatives: le 10^e anniversaire de la loi de 2005 y sera particulièrement évoqué dans un mouvement de participation et de reconnaissance de l'action des uns et des autres.

Enfin notre souhait est de pouvoir proposer, agir, faire bouger ensemble les lignes. Le troisième volet nous permettra de voir diverses facettes de cette solidarité qui s'exprime de façon un peu nouvelle entre familles et professionnels à travers des expertises mieux croisées par exemple mais aussi Solidarité(s) entre personnes en situation de handicap.

Je souhaite enfin que cette lettre nous invite à toujours mieux échanger sur nos préoccupations, les vôtres et celles de nos partenaires. Le schéma unique des solidarités du Conseil Départemental a près d'un an ! Alors pourquoi vouloir renforcer les solidarités autour des parcours de vie des personnes handicapées, thème de notre matinée Atdi du 26 juin sous le regard de la direction départementale de la cohésion sociale. Tout simplement parce qu'à l'évidence, ce n'est pas aussi simple dans la réalité de la vie de tous les jours des personnes handicapées et notamment des personnes handicapées âgées dont la situation doit retenir toute notre attention.

Le Président,
Jean PÉLISSOU



Notre Journée de l'Atdi s'est déroulée le 26 juin dernier autour de « trois temps pour la vie associative » : une matinée de réflexion et d'échanges à l'attention des familles, nos assemblées générales et la présentation de la délégation « Nous Aussi Carcassonne » qui compte aujourd'hui neuf membres, et qui a bien l'intention de se développer ! Une étape importante de « l'auto-représentation » et de la citoyenneté des personnes handicapées intellectuelles.



Le projet associatif global de l'Unapei : UN « MANIFESTE » POUR LE POUVOIR D'AGIR !

Grâce à l'engagement des parents, unis par une même communauté de destin, un demi-siècle a suffi pour inscrire dans la loi le principe de citoyenneté pour tous... 10 ans après la promulgation de la loi « handicap » du 11 février 2005 (voir page 3)... **notre temps appelle de nouvelles mobilisations...**

C'est tout le sens de ce projet associatif, partagé par l'Atdi, qui se présente comme un moyen de renforcer les solidarités autour des parcours de vie des personnes en situation de handicap...

« **Personnes handicapées, familles, associations... tous ensemble, donnons-nous le pouvoir d'agir !** »



La question des mobilisations citoyennes pour peser sur les débats et les politiques publiques se pose de façon plus large...
À consulter sur Internet :

- Le Projet associatif global Unapei,
- Le Collectif pour une France accessible (<http://collectifpourunefranceaccessible.blogs.apf.asso.fr>)
- Le collectif Pouvoir d'agir (<http://pouvoirdagir.fr>)

La gestion de l'argent des personnes accompagnées par l'Atdi

SOMMAIRE

P2

La MDPH fête les 10 ans de la loi « handicap »...

P3

L'Atdi s'engage dans la coopération avec les familles

P4



La gestion de l'argent des personnes accompagnées par l'Atdi

L'action des tuteurs et curateurs est souvent vue sous l'angle de la gestion de l'argent et de la protection des biens. C'est effectivement une mission importante qui met en jeu notre responsabilité. Mais les missions du mandataire judiciaire Atdi ne peuvent se réduire à cette question de l'argent. En effet, **nos missions s'étendent aussi à la protection des personnes et de leurs libertés**. Si cette gestion de l'argent et des revenus, mais aussi du patrimoine, doit donc être abordée par les délégués en regard des missions de tuteurs-curateurs, elle doit l'être bien sûr en corrélation avec les besoins fondamentaux, les projets de la personne et son parcours de vie. Ainsi, dans cette approche, la gestion, au-delà de ses aspects techniques et experts, est bien une affaire de relation, de confiance entre deux personnes, le tuteur et le majeur protégé, mais aussi son environnement qui peut jouer utilement un rôle de

**Faciliter
le croisement
des regards de
chacun des pôles
et favoriser
l'interdisciplinarité**

tiers. L'argent est alors à aborder dans une triple dimension, celle du réel (réalité du budget bien sûr et des réelles possibilités financières, valeur marchande des biens...) du symbolique (ce que représente tout achat, dépenses, la nature des revenus, les économies faites ou à faire...) et de l'imaginaire (avec l'argent je peux beaucoup...). À l'Atdi notre unité sociale représentée par les Délégués est aidée pour cela par l'unité droits des personnes et ses différents pôles, patrimoine et financier, comptable, droits et autre couverture sociale.

Comme on le voit dans la vie de tous les jours tout peut-être « question » d'argent (l'ouverture des droits, la couverture maladie, l'accès au logement, à la santé...). C'est pour cela que l'Atdi a choisi dans son fonctionnement de faciliter le croisement des regards de chacun des pôles et unités et de favoriser l'interdisciplinarité. Ainsi, les deux unités Sociale et Droits des Personnes, sont particulièrement associées à cette mission de protection des biens et des revenus à travers des échanges autour de la situation des personnes. C'est chaque jour qu'il faut se mettre à l'ouvrage...

Les salariés de l'unité droits des personnes se forment...

Les personnes-ressources du pôle comptabilité et du pôle patrimoine ont assisté à une formation animée par des responsables de la Banque de France sur les différents placements financiers. Cette formation régionale de très grande qualité organisée par l'URAF Midi Pyrénées à Montauban a été rendue possible

grâce à nos amis de l'UDAF 11 et particulièrement à son directeur Thibault Tornabène.

QUESTIONS RÉPONSES !

Regards croisés de professionnels : entre clinique et éthique !

La gestion de l'argent est souvent considérée dans notre métier comme étant l'introduction de la mise en relation duelle du mandataire judiciaire (délégué à la protection des majeurs) et de la personne protégée. Cette relation est essentielle, et en même temps elle peut être enfermante. Elle touche, en effet, à l'intimité et à la subjectivité des acteurs. La question éthique vient nous rappeler que cette relation est fondée sur la liberté et l'égalité des sujets et que seul un regard croisé de nos pratiques sociales de professionnels et de tiers extérieurs à cette relation peut garantir...

Nicole Coursières

Attachée de direction de l'Atdi

Comment favoriser les échanges entre les deux unités ?

Les Référents Tutélaires, en « racontant » leur accompagnement, donnent sens aux activités. Nous savons mieux pourquoi et pour qui nous agissons. Ainsi, chacun travaille pour une personne connue qui a une histoire, un projet. Ceci nous permet d'être plus impliqués, davantage sensibilisés, plus pertinents et attentifs à certaines urgences...

Nadine Estruc

Attachée de direction de l'Atdi

Le métier de tuteur à l'Atdi !

Lors de chaque assemblée générale, les témoignages des professionnels illustrent leur métier de délégué à l'Atdi à partir de situations vécues sur le terrain. Être « tuteur » à l'Atdi : une posture professionnelle dans laquelle la relation a une importance particulière, rendue possible grâce au soutien d'une équipe pluridisciplinaire qui vient largement en support tant en termes d'accueil et de permanence que de pôle ressources.

Françoise Abardia

Déléguée de l'Atdi



MDPH 11 ENTRETIEN

AVEC



Catherine ROUMAGNAC

Directrice

L'esprit de la loi, 10 ans après...

La loi de 2005 a posé les bases d'une société nouvelle, touchant toutes les politiques publiques et incluant tous les types de handicaps. Il nous faut continuer à travailler dans cette perspective, le 10^e anniversaire de la loi 2005-102 du 11 février 2005, était une occasion à ne pas manquer.

Qu'est-ce qui a bougé dans l'Aude ?

Les 55 intervenants aux tables rondes ont fait le point sur les réalisations dans l'Aude. Malgré des progrès importants, il reste encore beaucoup à faire. Même si le regard sur le handicap a changé, il reste la 2^e cause de discrimination.

Quels sont les défis d'aujourd'hui...

Pour la MDPH, le défi actuel est d'améliorer encore la réponse à l'usager, tant en termes d'accueil physique et téléphonique, que d'apporter une réponse au plus près du délai décisionnel légal.

Quelles perspectives pour demain ?

Le concept de société inclusive renvoie à la quête, impossible mais nécessaire, d'une « bonne présence » à l'autre, dans « un espace qui nous garde ensemble » : Charles Gardou à la conférence le 6 février dernier. Pour les prochaines années, la MDPH vise un déploiement de la mission d'accueil sur le territoire audois, la création d'un portail web partenaires, le développement des pages internet MDPH.



Le point de vue de Marie-Claude WENDLING

Chargée des relations avec les usagers et partenaires

Un temps fort partagé !

Ces journées « anniversaire » nous ont permis de tisser des liens forts avec nos partenaires et les personnes handicapées : nous nous connaissons mieux. La venue de M. Gardou a été un événement ! Nous avons besoin de nous nourrir d'observations et d'analyses pour être dans une meilleure attention aux personnes handicapées.

Fête des 10 ans de la loi « handicap » du 11 février 2005 à la MDPH



L'Atdi invitée au titre des associations mandataires pour évoquer la participation des personnes à leur mesure de protection...

La participation des personnes apparaît aujourd'hui comme une évidence alors que pendant longtemps et parfois encore, la personne concernée peut être laissée de côté ou se satisfaire de sa situation de dépendance. Pour autant, cette participation n'est possible que si la personne accompagnée bénéficie d'une information appropriée, accessible... Son projet personnalisé (DIPM) est un enjeu majeur notamment sur le plan de sa prise en compte comme sujet au-delà de son statut d'usager. Et ce, dans un rapport d'égalité et de liberté citoyenne avec pour corollaire la protection parfois bien nécessaire de sa personne et de ses biens.

Pour les CEM (Coopérations en marche)
Serge Loubet, directeur de l'Atdi



M^{me} Laurence Fournès, directrice, évoque la riche expérience de la participation des per- sonnes au CVS de la MAS Malleville.

Une formation des présidents de CVS (Conseil de Vie Sociale) a été mise en place. Cette année un éducateur spécialisé a assisté à cette formation avec mission d'adapter le contenu à la compréhension de Benoît et Christian, représentants des usagers. Leur participation au CVS a nécessité quelques adaptations qui nous ont un peu éloignés des règles de mises en place indiquées par le décret. Cependant, nous pouvons nous réjouir de constater que cette place et ce rôle au sein du CVS constituent un réel moyen d'épanouissement et de progrès dans la structuration de leur pensée, dans leur expression et dans l'apprentissage à ne pas parler que de soi et par ailleurs très bien identifié dans leur projet personnalisé.



M. Pascal Betti, directeur de l'Autonomie et de la Solidarité à l'ASM : Comment tenir compte de la difficulté d'expression de cer- tains usagers ?

Notre communication avec les personnes est particulièrement compliquée quand elles sont privées de parole. Les risques de ne pas communiquer avec elles, de parler à leur place, de parler d'elles devant elles, de tout décider pour elles sont particulièrement nombreux. Nos postures éthiques sont interrogées, mises à mal. S'il n'y a pas de recettes, encore moins de vraies solutions, je vous invite simplement, nous professionnels et parents, à une attention de tous les instants, à l'affût de la moindre expression du visage, sans jamais cesser de leur parler, d'interroger, de solliciter, de tenter de décoder. « Ne pas seulement soigner mais prendre soin » !

INFOS+

**LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS
DES MAJEURS PROTÉGÉS EN
DISCUSSION À L'ESAT DE PENNAUTIER...**



À la demi-journée sur la tutelle et curatelle organisée par L'ESAT de Pennautier, une belle réussite et un appel à faire vivre cette expérience dans d'autres établissements !

Jacques Miffre et Géraldine Mouysset,
services multisites Esat AFDAIM-ADAPEI 11.



« Nous Aussi » invité par la MDPH...

La délégation Carcassonnaise « Nous Aussi » est associée au travail sur une présentation adaptée aux personnes en situation de handicap dans un guide « facile

à lire et à comprendre » sur les mesures de protection : à paraître courant 2015.



Les signataires de la convention qui vise à **favoriser les échanges autour des projets personnalisés**, réunis au grand complet ci-contre : l'APAM 11, l'Atdi, l'UDAF de l'Aude, l'Uriopss LR.

C PROJETS EN MARCHÉ...



Pour de nouvelles mobilisations

L'Atdi s'engage dans la coopération avec les familles...

Une réunion animée par l'Uriopss et réunissant les représentants des familles s'est tenue le 4 mars 2015 dans les locaux de l'UDAF pour :

- faire un premier tour d'horizon des problématiques appréhendées par les participants autour des projets des personnes et de leurs parcours de vie.
- échanger autour des conditions à réunir, des principes à partager, en vue de mieux associer les familles à l'élaboration, à la cohérence des projets personnalisés et de vie des personnes.

À l'occasion de l'examen de certaines situations, a été évoqué le droit au risque accompagné : protéger les personnes, favoriser leur autonomie, mais aussi respecter et faire vivre leurs libertés fondamentales.

Du beau travail de collaboration à venir pour de nouvelles expertises croisées familles - professionnels.

Avec la participation des associations

(APF / AFDAIM-ADAPEI 11 / APAJH / Espoir de l'Aude / UNAFAM).

L'Atdi présente aux 10 ans du CIAAF*

De l'invisibilité à la reconnaissance des aidants familiaux : les avancées...

Les familles se trouvent de plus en plus en première ligne de la solidarité pour les personnes handicapées sans solution et dans la mise en œuvre des plans de maintien à domicile. Le soutien aux aidants familiaux est plus que jamais d'actualité ! Ouvrons ensemble le chemin de cette reconnaissance.

Serge Loubet, directeur de l'Atdi

Regard sur d'autres formes d'entraide...

Les GEM de l'Aude à l'honneur !

Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) sont des dispositifs en libre adhésion qui accueillent des personnes atteintes de troubles psychiques et en grand isolement. Les GEM, « Lo Fogatel » à Carcassonne et « La Soleyade » à Narbonne sont organisés en association loi 1901 et parrainés par Espoir de l'Aude. Leur objectif est d'amener leurs adhérents à retrouver le désir d'être en société avec l'envie d'agir et de tisser des liens : sortir de son habitation, rencontrer des personnes, échanger, nouer des amitiés, ne plus être seul.

Après une expo photos « Je suis malade psychique et j'ai des choses à vous dire » réalisée en partenariat avec le CODES, un film « de l'intérieur vers l'extérieur », un livre est aussi en cours de rédaction... Mais chut... Nous vous en dirons plus, une fois l'ouvrage achevé ! Aux GEM, les adhérents sont dynamiques, débordants d'idées, malgré les absences dictées par la maladie. Leur journée Portes Ouvertes du vendredi 19 juin 2015 a été une belle occasion de vous le dire... Contact : www.gemaude.fr.

Nicole Vordy, présidente Espoir de l'Aude

* Collectif Inter-associatif d'Aide aux Aidants Familiaux animé par l'UNAF

MÉMO de l'Atdi



L'ACTUALITÉ DES SERVICES

Coopérations en marche...

Convention signée le 26 février entre l' 11, l'Atdi, l'UDAF de l'Aude et l'Uriopss LR pour favoriser les échanges autour des projets personnalisés... Voici venu le temps du concret :

- **Formations inter-associations tutélaires effectuées :** Assurances vie ; Placements financiers ; Surendettement.
- En prévision :** Pathologies mentales ; Éthique ; Assistants tutélaires.
- « **Une Matinée interprofessionnelle** » s'est tenue le jeudi 2 juillet. à Carcassonne, à la Maison des sports...
- **Rencontre de l'ensemble des magistrats Audois.**
- **Une Journée autour du « parcours de santé »** est prévue le jeudi 26 novembre au Centre Hospitalier de Carcassonne.

Un nouveau schéma régional des « tutelles » lancé depuis le 18 mars, à suivre...

CITOYENNETÉ

La Charte pour l'Accessibilité universelle

Le mouvement APAJH a adopté à l'unanimité, le 21 juin dernier, la Charte de Paris pour l'Accessibilité universelle pour garantir l'accès à tout, pour tous, dans tous les domaines de la vie.

« Nous Aussi 11 » en congrès

La délégation audoise de « Nous Aussi » participait à son premier Congrès à Toulouse le 6 juin dernier.

Formation-échanges autour du « facile à lire et à comprendre » avec « Nous Aussi » et des salariés et des élus de l'Atdi.



DU CÔTÉ DES FAMILLES

70 ans de l'Udaf le 23 mai à La Fabrique des Arts à Carcassonne :

Nous y étions ! Un moment festif pour saluer les 70 ans d'une belle institution.



AFDAIM-ADAPEI 11 fête ses 60 ans le jeudi 1^{er} octobre 2015 au Dôme à Carcassonne.

La délégation « Nous Aussi Carcassonne » est invitée. Elle y présentera son équipe et ses projets...



la lettre de l'Atdi

Éditée par l'Atdi : 23, Avenue Président Wilson, BP 4, 11 020 CARCASSONNE CEDEX
Tél. : 04 68 47 38 26
télécopie : 04 68 72 03 05
courriels : contact@atdi.asso.fr
lalettredeatdi@atdi.asso.fr



Association tutélaire de l'Aude

ASSOCIATION MEMBRE DE Unapei RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE